

### Action 3 : Mise en valeur du patrimoine naturel et des éléments remarquables de la biodiversité par la création d'un sentier d'interprétation, circuits de découverte, ...

#### Contexte et objectifs des actions

Pour valoriser le secteur exceptionnel de l'ancien château (prairies inondables, coteaux secs, zone boisée) qui était abandonné au niveau du bâti, envahi par la friche et délaissé par la population ainsi que pour engager la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires, la municipalité a souhaité mener de concert la reprise de travaux sur le bâti et la valorisation de la biodiversité sur l'ensemble du secteur. Dans cet objectif, la collectivité a souhaité créer un verger patrimonial (cf. action 10) et mettre en **place un secteur de « Refuge LPO Collectivités »**, tous deux entretenus en gestion différenciée.

#### Partenaires



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
CHARENTE-MARITIME

#### Mise en œuvre des actions

La première étape de la création d'un refuge LPO-collectivité a consisté à la réalisation d'un diagnostic écologique par la LPO Charente-Maritime (cf. action 1) et d'une cartographie des espaces dédiés à la revalorisation.

Dans un second temps la LPO Charente-Maritime a proposé plusieurs préconisations et orientations de gestion environnementale afin que la commune de Taillebourg contribue activement à la sauvegarde et la protection de la faune et de la flore dans le secteur de l'ancien château qui a été classé en refuge LPO. Les résultats du diagnostic et les préconisations et orientations de gestion ont été restitués dans le [rapport « Diagnostic écologique et préconisations de gestion du refuge LPO collectivité « Château de Taillebourg »](#). Les préconisations proposées par la LPO concernent l'enceinte du château, les prairies au pied des remparts et l'ancien terrain de camping. Ces propositions ne concernent pas que les oiseaux ; les plantes, insectes, reptiles et mammifères pourront également bénéficier de ces aménagements.

#### Résultats de l'étude (préconisations et orientations de gestion) et mise en œuvre par la commune



Le 31 mars 2016, le refuge LPO collectivité « Château de Taillebourg » a officiellement été créé et une convention de gestion de 5 ans a été signée par la commune avec la LPO Charente-Maritime pour la mise en œuvre des orientations de gestion du site. Cette date marque également le début de la mise en œuvre des actions préconisées.

La LPO indiquait que l'abandon de l'utilisation des pesticides était une étape préalable indispensable pour la mise en refuge ainsi que pour assurer une reconquête sur le long terme d'une biodiversité riche et diversifiée au sein du site. Des mesures de gestion différenciée ont été mises en place par la commune dès 2016 et aucun pesticide n'est désormais utilisé. Certains espaces sont tondus moins fréquemment, d'autres seront fauchés une fois l'an ou tous les deux ans. Cette gestion mise en place sur quelques secteurs engazonnés du parc du château et dans le verger patrimonial favorise le développement d'une flore spontanée et la restauration des fonctionnements des différents cycles biologiques de certaines espèces de plantes et d'insectes (apparition d'orchidées dans les clairières).



Ci-après, les préconisations formulées et les mises en œuvre engagées en date de mars 2017 :

- Améliorer la gestion des milieux ouverts en mettant en place une gestion différenciée -> réalisé
- Créer deux tas de bois mort -> réalisé (cf. action 9)
- Créer un muret de pierres sèches « aromatique »
- Planter une haie arbustive basse
- Créer deux hôtels à insectes -> réalisé (cf. action 9)
- Favoriser l'hivernage et la reproduction de chauves-souris avec l'installation de gîtes artificiels
- Favoriser la nidification des oiseaux cavernicoles avec l'installation de nichoirs spécifiques -> réalisé
- Créer un poste de nourrissage pour les oiseaux en période hivernale
- Eradiquer une espèce végétale invasive, l'Ailante
- Pose de panneaux d'information/sensibilisation -> en partie réalisé (cf. action 2) – des premières affichettes ont été installées, elles seront pérennisées à l'été 2017 et d'autres panneaux seront installés pour matérialiser le sentier pédagogique.

Pour en savoir plus, [consulter l'étude réalisée par la LPO](#).

Afin de faire connaître à la fois le patrimoine historique et naturel de la commune, le parcours de découverte du patrimoine de la commune passera par le futur sentier écologique et le verger patrimonial.

#### Calendrier :

- Mai à septembre 2015 : Réalisation du diagnostic écologique par la LPO
- Novembre 2015 : Restitution de l'étude « Diagnostic écologique et préconisations de gestion du Refuge LPO collectivité « Château de Taillebourg » »
- Avril 2016 : signature d'une convention de gestion de 5 ans avec la LPO et début de mise en œuvre des actions préconisées.

#### Actions de communication

- Article [Le parc du Château, lieu de protection des oiseaux](#) sur le site internet de la commune.
- Lancement officiel du refuge LPO le 31 mars 2016 en présence de la LPO, des élus, des enseignants, des animateurs des TAP, des élèves de l'école.
- Signalisation du sentier de découverte du patrimoine à venir dans le support plan-dépliant tourisme de Taillebourg édition 2017.

#### Perspectives

Poursuite de la mise en œuvre des préconisations de gestion et d'aménagement du refuge LPO collectivités.